

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120405-2012_B093-DE
Date de télétransmission : 13/04/2012
Date de réception préfecture : 13/04/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B093

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Retrait partiel de la décision du Bureau du 27 janvier 2012 et nouvelle autorisation de signer 8 des 17 marchés relatifs aux travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la Communauté du Pays d'Aix (n°11M076-080-083-084-085-086-087-089)

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Gérard Bramoullé

Co-rapporteur : Régis Martin

Thématique : Commande Publique

Objet : Retrait partiel de la décision du Bureau du 27 janvier 2012 et nouvelle autorisation de signer 8 des 17 marchés relatifs aux travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la Communauté du Pays d'Aix (n°11M076-080-083-084-085-086-087-089)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet, d'une part, le retrait partiel de la décision du Bureau du 27 janvier 2012 et, d'autre part, d'autoriser la signature des marchés relatifs aux « **travaux, de réparation, d'entretien, d'amélioration, de rénovation prévisibles ou lors de la survenance de besoins** » pour les lots 4,8,11,12,13,14,15 et 17. Ces marchés, objet du présent rapport, sont des marchés à bons de commande dont les prestations sont décomposées en 8 lots.

En effet, les bordereaux de prix de ces marchés avaient fait l'objet d'une mauvaise interprétation.

Saisie de cette difficulté, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 23 mars 2012, a décidé de retirer sa décision d'attribuer ces marchés pour procéder à un nouvel examen des offres réintégrant les candidats éliminés à tort.

Exposé des motifs :

En date du 20 janvier 2012, la CAO a attribué les lots suivants :

Intitulé du lot et n° du marché:

- Lot n°2 Etanchéité marché n° 11M074
- Lot n°3 Menuiserie Alu – PVC marché n° 11M075
- Lot n°4 Menuiserie Acier - serrurerie marché n° 11M076
- Lot n°6 Menuiserie Bois - Intérieur-Extérieur marché n° 11M078
- Lot n°7 Cloisons sèches - Cloisons démontables-Faux plafonds
marché n° 11M079
- Lot n°8 Peinture-Sols souples - Nettoyage marché n° 11M080
- Lot n°10 Courants forts - Courants faibles marché n° 11M082
- Lot n°11 Sûreté – sécurité marché n° 11M083
- Lot n°12 Plomberie-Sanitaire - ECS marché n° 11M084
- Lot n°15 Espaces verts marché n° 11M087
- Lot n°16 Travaux Acrobatiques marché n° 11M088
- Lot n°17 Désamiantage marché n° 11M089

Lors de cette même séance du 20 janvier 2012, elle a déclaré infructueux les lots 1,5,9,13 et 14.

Les lots n°2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 15, 16 et 17 ont fait l'objet d'une autorisation de signature par délibération n°2012_B013 du Bureau communautaire du 27 janvier 2012.

Cependant après avoir constaté certaines erreurs d'interprétation des bordereaux des prix, il est nécessaire de retirer partiellement la décision du Bureau en date du 27 janvier 2012 et d'autoriser d'une part, une nouvelle signature des marchés relatifs aux lots suivants : 4, 8, 11, 12, 15 et 17, lesquels ont fait l'objet d'une nouvelle décision d'attribution de la CAO en date du 23 mars 2012 et d'autre part, la signature des lots n°13 et 14, qui in fine n'étaient pas infructueux et ont ainsi pu faire l'objet d'une attribution en CAO le même jour.

Ainsi, la commission d'appel d'offre en date du 23 mars 2012, saisie de cette erreur matérielle a retiré sa décision d'attribuer ces marchés pour procéder à un nouvel examen des offres réintégrant les candidats éliminés à tort.

Pour mémoire l'attribution des lots 2, 3, 6, 7,10 et 16 n'est pas remise en cause.

Ainsi et conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son

représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 23 mars 2012.

Economie du marché :

Les marchés visent l'exécution des travaux récurrents, prévisibles ou non, pour l'entretien, la réparation ou la rénovation au fil des besoins, du patrimoine bâti de la Communauté du Pays d'Aix.

Il s'agit de bâtiments à usage administratif et à destination de l'exercice des compétences de l'établissement (équipements culturels, piscines), figurant parmi ces bâtiments un certain nombre d'ERP (établissements recevant du public).

Il convient de préciser que ces travaux seront, le plus souvent exécutés en site occupé. La liste non limitative, jointe au dossier de consultation des entreprises, représente environ 95 000 m² de surface construite.

La consultation était fractionnée en 17 lots :

- Lot n° 1 Maçonnerie-Charpente-Couverture
- Lot n° 2 Etanchéité
- Lot n° 3 Menuiserie Alu -PVC
- Lot n° 4 Menuiserie Acier- serrurerie
- Lot n° 5 Portes et portails automatiques, occultations métalliques, portes sectionnelles
- Lot n° 6 Menuiserie Bois-Intérieur-Extérieur
- Lot n° 7 Cloisons sèches-Cloisons démontables-Faux plafonds
- Lot n° 8 Peinture-Sols souples-Nettoyage
- Lot n° 9 Carrelage
- Lot n° 10 Courants forts-Courants faibles
- Lot n° 11 Sûreté - sécurité
- Lot n° 12 Plomberie-Sanitaire-ECS
- Lot n° 13 Chauffage-Climatisation-VMC-ECS
- Lot n° 14 VRD
- Lot n° 15 Espaces verts
- Lot n° 16 Travaux Acrobatiques
- Lot n° 17 Désamiantage

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les marchés sont passés pour 1 an, ils sont reconductibles tacitement, au maximum 3 fois, pour une durée maximum de 4 ans.

Ils s'exécutent par émission de bons de commande dans la limite des plafonds financiers annuels suivants exprimés en euros hors taxes :

Intitulé du lot et n° du marché:	Plafond Maximum / an
Lot n°4 Menuiserie Acier- serrurerie	320 000€ht
Lot n°8 Peinture-Sols souples-Nettoyage	200 000€ht
Lot n°11 Sûreté – sécurité	120 000€ht
Lot n°12 Plomberie-Sanitaire-ECS	380 000€ht
Lot n°13 Chauffage climatisation VMC ECS	140 000 € ht
lot n°14 VRD marché	260 000 € ht
Lot n°15 Espaces verts	60 000€ht
Lot n°17 Désamiantage	140 000€ ht

Les marchés sont passés à prix unitaires révisables à la date anniversaire de leur notification et à chaque reconduction.

Estimation des marchés :

Intitulé du lot et n° du marché:	ESTIMATIONS / an
Lot n°4 Menuiserie Acier- serrurerie	320 000€ht
Lot n°8 Peinture-Sols souples-Nettoyage	50 662€ht
Lot n°11 Sûreté – sécurité	194 340€ht
Lot n°12 Plomberie-Sanitaire-ECS	926 771€ht
Lot n°13 Chauffage climatisation VMC ECS	5 886 055 € ht
lot n°14 VRD marché	1 109 921€ ht
Lot n°15 Espaces verts	87 055€ht
Lot n°17 Désamiantage	719 360€ht

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert, définie aux articles 33, 58, 59, et 77 du Code des marchés publics, qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 08/10/2011 aux journaux suivants :

JOUE	publication le 12/10/2011
BOAMP	publication le 13/10/2011
Le Moniteur	publication le 13/10/2011
Le courrier d'Aix	publication le 16/10/2011
TPBM	publication le 13/10/2011
Profil acheteur	publication le 08/11/2011

Afin de rectifier des erreurs matérielles dans les pièces du Dossier de consultation des entreprises, un avis rectificatif a été adressé le 15/11/2011 aux journaux suivants, la date limite de remise des offres initialement fixée au 18 novembre a été prorogée au 30 novembre 2011.

JOUE	publication le 17/11/2011
BOAMP	publication le 22/11/2011
Le Moniteur	publication le 25/11/2011
Le courrier d'Aix	publication le 22/10/2011
TPBM	publication le 22/10/2011
Profil acheteur	publication le 15/11/2011

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 40%

la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché n°11M076 (lot n°4) à la société SOTIM Industrie pour un montant estimatif de 235 158,30 € **HT**, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché n°11M080 (lot n°8) au groupement SEFAT / BERTEA pour un montant estimatif de 48 828,87€ **HT**, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché n°11M083 (lot n°11) à la société CONNEXDATA pour un montant estimatif de 115 888,96 HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché n°11M084 (lot n°12) à la société PICCA pour un montant estimatif de 423 819,27€ HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché n°11M085 (lot n°13) à la société ENERGETIQUE SANITAIRE pour un montant estimatif de 3 608 076,92€ HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché n°11M086 (lot n°14) au groupement SACER Sud Est/TEM/Entreprise GUIGUES pour un montant estimatif de 869 966,69€ HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché n°11M087 (lot n°15) à la société CALVIERE pour un montant estimatif de 32 111,80€ HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché n°11M089 (lot n°17) à la société SNADEC Environnement SAS pour un montant estimatif de 562 948,08 HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 58, 59, et 77;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 23 mars 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° n°11M076 relatif aux « **travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la Communauté du Pays d'Aix lot n°4 Menuiserie Acier- serrurerie** », attribué à la société SOTIM Industrie pour un montant estimatif de 235 158,30 € HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° n°11M080 relatif aux « **travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la Communauté du Pays d'Aix lot n°8 Peinture sols souples nettoyages** », attribué au groupement SEFAT/BERTEA pour un montant estimatif de 48 828,87€ HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° n°11M083 relatif aux « **travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la Communauté du Pays d'Aix lot n°11 Sureté – sécurité** », attribué à la société CONNEXDATA pour un montant estimatif de 115 888,96 HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° n°11M084 relatif aux « **travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la Communauté du Pays d'Aix lot n°12 Plomberie sanitaire ECS** », attribué à la société PICCA pour un montant estimatif de 423 819,27€ HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° n°11M085 relatif aux « **travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la Communauté du Pays d'Aix lot n° 13 Chauffage climatisation VMC ECS** », attribué à la société ENERGETIQUE SANITAIRE pour un montant estimatif de 3 608 076,92€ HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées s
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° n°11M086 relatif aux « **travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la Communauté du Pays d'Aix lot n°14 VRD** », attribué au groupement SACER Sud Est/TEM/Entreprise GUIGUES pour un montant estimatif de 869 966,69€ HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° n°11M087 relatif aux « **travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la Communauté du Pays d'Aix lot n°15 Espaces verts** », attribué à la société CALVIERE pour un montant estimatif de 32 111,80€ HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° n°11M089 relatif aux « **travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la Communauté du Pays d'Aix lot n°17 désamiantage** », attribué à la société SNADEC Environnement SAS pour un montant estimatif de 562 948,08 HT, le montant définitif du marché résultant in fine de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent de la section du budget de la CPA, Fonction 020 Nature 6155.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Retrait partiel de la décision du Bureau du 27 janvier 2012 et nouvelle autorisation de signer 8 des 17 marchés relatifs aux travaux de réparation, d'entretien, ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers de la Communauté du Pays d'Aix (n°11M076-080-083-084-085-086-087-089)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012